

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1602

23 août 2006

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Abondance S.A.H., Luxembourg | 76869 | Munroe K Luxembourg S.A., Luxembourg | 76852 |
| Air Terminal Publicity Luxembourg S.A., Luxembourg | 76867 | Nidial S.A., Luxembourg | 76869 |
| Albanos Trust S.A.H., Luxembourg | 76878 | Nikky Investments S.A., Luxembourg | 76851 |
| AMC Management S.A., Luxembourg | 76878 | Parfid S.A., Luxembourg | 76850 |
| Azurlux S.A., Luxembourg | 76890 | Prétexte, S.à r.l., Luxembourg | 76850 |
| Berlioz Investment S.A., Luxembourg | 76869 | Puligny S.A., Luxembourg | 76881 |
| Cabanco Capital S.A., Luxembourg | 76892 | Puligny S.A., Luxembourg | 76884 |
| Cabanco Capital S.A., Luxembourg | 76894 | Quickstep S.A., Luxembourg | 76850 |
| Cometec S.A., Luxembourg | 76866 | Ravara S.A., Luxembourg | 76851 |
| Confection Maffi, S.à r.l., Differdange | 76887 | Ravel Investments Sp. zo.o. Luxembourg Branch, Luxembourg | 76871 |
| Cooper Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg | 76867 | Revigor S.A., Luxembourg | 76870 |
| DB Platinum II, Sicav, Luxembourg | 76858 | River S.A., Luxembourg | 76868 |
| DB Platinum IV, Sicav, Luxembourg | 76859 | Riviera S.A., Luxembourg | 76869 |
| Diabolo, S.à r.l., Luxembourg | 76877 | Saarland Holding AG, Luxembourg | 76867 |
| Duisburg Realty Investments I S.A., Luxembourg | 76896 | Sacred Heart University Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg | 76873 |
| Ecra Tourismus International S.A., Luxembourg | 76877 | Semillon S.A., Luxembourg | 76868 |
| Estelle Financière S.A., Luxembourg | 76859 | Sera Immobilière S.A., Luxembourg | 76878 |
| Eton Investment S.A., Luxembourg | 76887 | Sireo Immobilienfonds No. 4 London Eastcheap Court, S.à r.l., Luxembourg | 76890 |
| Eurosit S.A., Luxembourg | 76869 | Sireo Immobilienfonds No. 4 London Eastcheap Court, S.à r.l., Luxembourg | 76892 |
| Ferrero International S.A., Senningerberg | 76888 | Skyr S.A., Luxembourg | 76868 |
| Ferrero International S.A., Senningerberg | 76890 | SLPM, Société Luxembourgeoise de Participation dans les Médias S.A.H., Luxembourg | 76877 |
| Fidesco S.A., Luxembourg | 76870 | Sport Exchange Holdings S.A., Luxembourg | 76850 |
| Finba Luxembourg S.A., Luxembourg | 76859 | SwissCaps Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg | 76858 |
| Foxworth Finance S.A., Garnich | 76884 | Sydney & Lyon Lux 1, S.à r.l., Luxembourg | 76851 |
| Gaza Holding S.A., Luxembourg | 76878 | Sydney & Lyon Lux 3, S.à r.l., Luxembourg | 76858 |
| Golden Finance S.A., Luxembourg | 76884 | Sydney & Paris Nord Lux, S.à r.l., Luxembourg .. | 76851 |
| Gunnebo Luxembourg, S.à r.l., Schifflange | 76894 | Symbols S.A., Luxembourg | 76877 |
| Hanfag Handels und Finanz S.A., Luxembourg | 76873 | Tacomer Invest S.A., Luxembourg | 76867 |
| Hatra S.A.H., Luxembourg | 76881 | Taros Capital II GP, S.à r.l., Luxembourg | 76859 |
| Highly Corporation S.A., Luxembourg | 76868 | Tessy S.A., Luxembourg | 76870 |
| International Lease and Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 76880 | Tonfa Luxembourg S.A., Luxembourg | 76892 |
| IT Consulting, S.à r.l., Luxembourg | 76851 | Triton Securities, S.à r.l., Luxembourg | 76872 |
| Klatone S.A.H., Luxembourg | 76873 | Union Bancaire Privée, Succursale Luxembourg S.A., Luxembourg | 76887 |
| Kombassan Holdings S.A., Luxembourg | 76870 | V 8 S.A., Luxembourg | 76868 |
| Lea Invest S.A., Luxembourg | 76868 | Xonord S.A., Luxembourg | 76850 |
| LRP Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg .. | 76867 | | |
| Makeland Trading and Investments S.A., Luxembourg | 76859 | | |
| Melissa S.A.H., Luxembourg | 76878 | | |
| Milanda S.A., Luxembourg | 76870 | | |

PRETEXTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 43, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 38.445.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060575.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.

QUICKSTEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les informations et documents annexes, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06563, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(060651.3/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

PARFID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 97.941.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(060653.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

SPORT EXCHANGE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.546.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPORT EXCHANGE HOLDINGS S.A.

S. Krancenblum / M. Limpens

Administrateur / Administrateur

(060669.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

XONORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 81.271.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XONORD S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(060674.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

76851

NIKKY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 88.539.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NIKKY INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(060670.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

RAVARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 76.591.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAVARA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(060681.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

SYDNEY & PARIS NORD LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.234.500,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 95.819.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYDNEY & PARIS NORD LUX, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant A / Gérant B

(060685.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

SYDNEY & LYON LUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 104.158.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYDNEY & LYON LUX 1, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant A / Gérant B

(060688.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

IT CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 30, rue Felix de Blochausen.
R. C. Luxembourg B 73.925.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(060703.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

MUNROE K LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 117.325.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fifteenth day of June.
Before us, M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. MUNROE B LLP, with registered office at 81, Aldwych London WC2B 4RP, duly represented by Mr John Seil «licencié en sciences économiques appliquées» with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, by virtue of a proxy dated May 23, 2006.
2. Mr John Seil, prenamed.
3. Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, duly represented by Mr John Seil, prenamed, by virtue of a proxy dated June 14, 2006.

Said proxies, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of MUNROE K LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale and management, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at of GBP 150,000 (one hundred fifty thousand British Pounds) divided into 2,500 Class A shares, 2,500 Class B shares, 2,500 Class C shares, 2,500 Class D shares, 2,500 Class E shares, 2,500 Class F shares, with a nominal value of GBP 10 (ten British Pounds) each, which have the same rights in all respects.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors which should only be held in Luxembourg, are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Friday day of the month of September, at 10.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 20% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on April 1st and ends on March 31st of the following year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on March 31st, 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 15,000 (fifteen thousand) shares have been subscribed to as follows:

| Subscribers | Number of shares | Amount subscribed to and paid up in GBP |
|--|----------------------|---|
| 1. MUNROE B LLP, predesignated | 2,498 Class A shares | 24,980 |
| | 2,500 Class B shares | 25,000 |
| | 2,500 Class C shares | 25,000 |
| | 2,500 Class D shares | 25,000 |
| | 2,500 Class E shares | 25,000 |
| | 2,500 Class F shares | 25,000 |
| 2. Mr John Seil, prenamed | 1 Class A share | 10,000 |
| 2. Mr Luc Hansen, prenamed | 1 Class A share | 10,000 |
| Total | 15,000 shares | 150,000 |

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of GBP 150,000 (one hundred fifty thousand British Pounds) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 4,300 EUR.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», born on September 28, 1948 in Luxembourg, with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Mr Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», born on June 8, 1969 in Luxembourg, with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Mr Pierre Lentz, «licencié en sciences économiques», born on April 22, 1959 in Luxembourg, with professional address at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Mr John Seil, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as independent auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: DELOITTE S.A., having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. MUNROE B LLP, ayant son siège social au 81, Aldwych London WC2B 4RP, ici représentée par John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 23 mai 2006.

2. Monsieur John Seil, prénommé.

3. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

ici représentée par John Seil, prénommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 14 juin 2006.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MUNROE K LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à GBP 150.000 (cent cinquante mille livres sterling) représenté par 2.500 actions de catégorie A, 2.500 actions de catégorie B, 2.500 actions de catégorie C, 2.500 (deux cent cinquante) actions de catégorie D, 2.500 actions de catégorie E, 2.500 actions de catégorie F, d'une valeur nominale de GBP 10 (dix livres sterling) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit à Luxembourg uniquement, sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de septembre à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 mars 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 15.000 (quinze mille) actions ont été souscrites comme suit par:

| Souscripteurs | Nombre d'actions | Montant souscrit et libéré en GBP |
|---------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|
| 1. MUNROE B LLP, prédésignée. | 2.498 actions de catégorie A | 24.980 |
| | 2.500 actions de catégorie B | 25.000 |
| | 2.500 actions de catégorie C | 25.000 |
| | 2.500 actions de catégorie D | 25.000 |
| | 2.500 actions de catégorie E | 25.000 |
| | 2.500 actions de catégorie F | 25.000 |
| 2. M. John Seil, prénommé. | 1 action de catégorie A | 10.000 |
| 3. M. Luc Hansen, prénommé | 1 action de catégorie A | 10.000 |
| Total | 15.000 actions | 150.000 |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de GBP 150.000 (cent cinquante mille livres sterling) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 4.300 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur John Seil, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprise, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: DELOITTE S.A., ayant son siège social, L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, vol. 28CS, fol. 88, case 8. – Reçu 2.198,61 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

J. Elvinger.

(063109.3/211/372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

SYDNEY & LYON LUX 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 104.536.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYDNEY & LYON LUX 3, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant A / Gérant B

(060690.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

DB PLATINUM II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 99.199.

Le bilan au 31 janvier 2006, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour DB PLATINUM II, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

(060695.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

SwissCaps HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 200.000.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 110.638.

EXTRAIT

Suite aux résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 24 mai 2006, le conseil de gérance de la Société a décidé:

1. de transférer le siège social de la Société, avec effet au 1^{er} avril 2006, du 74, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. de nommer, avec effet immédiat, PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que personne chargée du contrôle des comptes, pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2005.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02359. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060717.3/1092/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

DB PLATINUM IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.828.

Le bilan au 31 janvier 2006, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Pour DB PLATINUM IV, Société d'Investissement à Capital Variable
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

(060700.7/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

ESTELLE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 86.056.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(060705.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

FINBA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 84.622.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Signature.

(060706.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

MAKELAND TRADING AND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 90.830.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

(060708.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

TAROS CAPITAL II GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 117.299.

STATUTES

In the year two thousand six, on the eighth of June.

Before Me, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in the Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

TAROS CAPITAL HOLDING B.V., a private limited liability company, according to the laws of The Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands, and its office address at Strawinskyalaan 377 (1077XX) Amsterdam, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce and Industry of Amsterdam, under number 34 22 1328, duly represented herein by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on June 8th, 2006, hereinafter the «Incorporator», the said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name TAROS CAPITAL II GP, S.à r.l. (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The Company's main object is to act as the general partner of TAROS CAPITAL PARTNERS II S.C.A., a corporate partnership limited by shares according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (société en commandite par actions) and furthermore to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in companies in Luxembourg or any other foreign jurisdiction, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. Upon incorporation, the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500), consisting of five hundred (500) ordinary shares, in registered form and each with a par value of twenty-five Euro (EUR 25), which are all subscribed for and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. Upon the issuance of shares, each shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of its shares.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and the profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by,

the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by a board of managers consisting of one or more persons appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. The proxy shall be given in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Resolutions of the board of managers may be taken outside formally convened meetings and shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that such resolutions are taken in writing and adopted unanimously. The signatures of the members of the board may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law upon the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the board of managers shall prepare a balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend on the shares or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. In calculating the amount of any distribution on shares, shares held by the Company shall be disregarded.

15.4. Unless the general meeting of shareholders determines another date of payment, distributions on shares shall be made payable immediately after they have been declared.

15.5. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve; and
- (iii) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. From the balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company, all amounts remaining will be distributed to the Company's shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by each.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, the Incorporator, represented as stated hereinabove declares to subscribe for all five hundred (500) shares to be issued at incorporation and the Incorporator shall be issued these five hundred (500) shares in the Company's capital.

The shares have been fully paid up by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,500.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Incorporator, representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1. that the number of managers of the Company be, until the next general meeting of shareholders, set at two (2);
2. to appoint the following persons as managers of the Company for an indefinite period of time:
 - a) Mr Frank Welman, of Dutch nationality, having his professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg; and

b) Mr Marco Dijkerman, of Dutch nationality, having his professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;

3. that the registered office of the Company shall be at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation of the preceding text: / Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit du mois de mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TAROS CAPITAL HOLDING B.V., une société à responsabilité limitée, organisée et constituée sous les lois des Pays-Bas et ayant son siège social à Amsterdam, les Pays-Bas à Strawinskyalaan 377 (1077XX) Amsterdam, les Pays-Bas, numéro de Registre de Commerce d'Amsterdam 34 22 1328, ici dûment représentée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Luxembourg, le 8 juin 2006, ladite procuration, après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination TAROS CAPITAL II GP, S.à r.l. (la «Société») qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents Statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, le Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet d'importance la gérance de TAROS CAPITAL PARTNERS II S.C.A., une société en commandite par actions et en outre la Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra prêter, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. En cas d'émission des parts sociales, chacun associé aura le droit de préemption en proportion des parts sociales tenues.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La société pourra racheter ses parts sociales en conformité avec les dispositions légales applicables.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'une ou plusieurs personnes (gérants) nommées par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie) ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires, signées par tous les gérants, seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent

être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature simple des gérants ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. En calculer des montants qui seront distribués, les parts sociales tenues par la Société seront négligées.

15.4. Toutes acomptes sur dividendes seront distribués immédiatement après la déclaration des acomptes à moins que l'assemblée générale des associés a déterminé une certaine date.

15.5. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires doivent être établis par au moins de conseil de gérants;

(ii) ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice. L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;

(iii) la décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites par TAROS CAPITAL HOLDING B.V. pour toutes les cinq cents (500) parts sociales émises à la constitution.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.500.

Assemblée générale des associés

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoqués, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre de gérants de la Société est fixé à deux (2);
- (ii) sont nommés comme gérants pour une période non-limitée:
 - a) M. Frank Welman, de nationalité néerlandaise, dont l'adresse professionnelle est située au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - b) Marco Dijkerman, de nationalité néerlandaise, dont l'adresse professionnelle est située au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (iii) le siège social de la société est fixé au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate, que, sur demande de la personne comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ledit comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, vol. 28CS, fol. 73, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

J. Elvinger.

(062225.3/211/434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

COMETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 48.108.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 29 mai 2006 à 11.30 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Patrice Crochet, Yvan Juchem et Noël Didier et le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.

Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061075.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

LRP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 100.217.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

FIRST TRUST, Société Anonyme

Signature

(060709.3/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

TACOMER INVEST S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 46.707.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2006.

Signature.

(060713.3/751/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

AIR TERMINAL PUBLICITY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 70.000,-.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 98.952.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Signature.

(060716.3/751/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

SAARLAND HOLDING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 12.116.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06944, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le Mandataire

(060780.3/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

COOPER LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 84.064.

Résolutions du conseil d'administration du 30 septembre 2005

Les soussignés, administrateurs de COOPER LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, ont décidé:

1. de transférer le siège social du 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg, au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060838.3/723/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

76868

SEMILLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 53.803.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(060726.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

RIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 94.868.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(060728.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

LEA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 97.324.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(060729.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

V 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 89.222.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(060731.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

SKYR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 99.711.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(060732.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

HIGHTLY CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 98.871.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(060736.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

76869

EUROSIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 42.860.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(060739.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

NIDIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 89.414.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(060741.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

RIVIERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 13.825.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(060744.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

BERLIOZ INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 68.608.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(060747.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

ABONDANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 24.811.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(060748.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

REVIGOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 85.272.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(060752.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

MILANDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 73.331.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(060754.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

TESSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 63.473.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(060757.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

FIDESCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 68.578.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(060763.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2006.

KOMBASSAN HOLDINGS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
H. R. Luxemburg B 70.610.

Gemäß Beschluss der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft KOMBASSAN HOLDINGS S.A. vom 7. Juni 2006 wird das Mandat des Rechnungskommissars ABAX AUDIT sowie die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Hasim Bayram, Hakan Eroglu und Tahsin Yilmaz um ein Jahr verlängert.

H. Eroglu / T. Yilmaz

Direktor / Direktor

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060855.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

RAVEL INVESTMENTS, Sp. z o.o. Luxembourg Branch.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 117.291.

*Ouverture de succursale***I. Succursale**

- Dénomination: RAVEL INVESTMENTS, Sp. z o.o. Luxembourg Branch.

- Adresse: 10, rue Henri Schnadt, L-2530, Luxembourg.

- Activités:

- effectuer des opérations de prêts et d'avances et d'octrois de crédit, à quelque condition que ce soit, avec ou sans garantie, à toute personne, entité, ou société (ce qui inclut, sans porter préjudice au caractère général de ce qui précède, toute holding, société, filiale ou société soeur de la Succursale de Luxembourg, ou toute autre société associée de quelque manière que ce soit avec la Succursale de Luxembourg), et conclure des contrats de garantie, de compensation et de cautionnement de toute nature;

- procéder à la souscription, la prise, l'achat ou l'acquisition par tout autre moyen, à la détention, la vente, la négociation et l'aliénation, au transfert, au placement et à la garantie d'actions, de promesses de dettes, de participations, d'obligations ou de titres émis ou garantis par toute autre société constituée ou active n'importe où dans le monde et d'obligations ou de titres émis ou garantis par tout gouvernement ou toute autorité municipale, régionale ou autre n'importe où dans le monde;

- procéder à l'achat ou à la reprise de tout ou partie d'entreprises, de fonds de commerce et des actifs de toute personne, entreprise, ou société exerçant ou souhaitant exercer toute activité que la Succursale de Luxembourg est habilitée à exercer et à titre de contre partie de ladite acquisition, la Succursale de Luxembourg pourra reprendre tout ou partie des passifs d'une telle personne, entreprise ou société, acquérir une participation, fusionner ou conclure un partenariat ou tout autre accord de participation aux bénéfices, de coopération ou d'assistance mutuelle avec ladite personne, entreprise ou société, et accepter, à titre de contre partie de tout acte, élément ou bien cité plus haut, toutes actions, obligations ou tout titres sur lequel un accord pourrait être conclu, conserver les actions, obligations ou titres ainsi reçus ou procéder à leur vente, hypothèque ou négociation;

- exercer toute activité commerciale de toute nature qui, selon le gérant de la Succursale de Luxembourg, pourrait s'avérer profitable ou accessoire à ses activités;

- acheter ou par tout autre moyen faire l'acquisition de ou prendre toute sorte d'option sur la propriété de quoique ce soit, et sur tout droit ou privilège de toute sorte ou en rapport à n'importe quel titre de propriété;

- procéder à l'amélioration, la gestion, la construction, la réparation, au développement, à l'échange, à la location sous forme de leasing ou autre, à l'hypothèque, à la facturation, la vente, la mise en compte, à l'octroi de licences, options, droits et privilèges en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Succursale de Luxembourg;

- contrôler, gérer, financer, coordonner et fournir toute autre aide à toute société ou sociétés dans lesquelles la Succursale de Luxembourg détient une participation directe ou indirecte, fournir des services de secrétariat, gestion, administratifs, techniques, commerciaux et autres services et équipements de toute nature aux dites société ou sociétés, et de procéder au paiement sous forme de subvention ou autres et effectuer toutes les démarches qui pourraient sembler utiles à l'activité ou aux opérations de ou plus généralement à l'égard de toute activité ou opérations de ou plus généralement à l'égard desdites société ou sociétés;

- promouvoir toute autre société dans le but de procéder à l'acquisition de tout ou partie de l'activité, des biens, de l'entreprise ou des dettes de la Succursale de Luxembourg, ou dans le but d'entreprendre toute activité ou opération qui pourrait sembler susceptible d'aider ou de profiter à la Société au travers de la Succursale de Luxembourg, et procéder au placement, ou assurer des placements, à la souscription ou à l'acquisition sous quelque forme que ce soit de tout ou partie des actions ou des titres de toute société telle que mentionnée ci-avant;

- procéder à la vente, ou à l'aliénation sous quelque forme que ce soit de tout ou partie de l'activité ou des biens de la Succursale de Luxembourg, simultanément ou en plusieurs fois, en échange d'une rémunération que la Succursale de Luxembourg jugera appropriée, et en particulier en échange d'actions, d'obligations, ou de titres de toute société procédant à l'achat;

- procéder au règlement de tous les frais liés à la promotion, la constitution, l'établissement de la Succursale de Luxembourg ou, le cas échéant, conclure un contrat avec toute personne, entreprise ou société dans le but de régler lesdits frais, et payer des commissions aux agents de courtage et autre pour la souscription, le placement, la vente ou le cautionnement de souscription de toute action ou titre;

- entreprendre tout ou partie des activités énoncées ci-dessus n'importe où dans le monde, soit à titre de commettants, de mandataires, d'entrepreneurs ou autre ou par l'intermédiaire de mandataires, d'agents de courtage, de sous-traitants ou autres, seule ou en collaboration avec d'autres;

- Représentant permanent de la Succursale:

- M. Francesco Biscarini, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, né le 23 février 1971 à Perugia (Italie);

- Pouvoirs des représentants permanents de la Succursale:

- signer tout document pour le compte de la Succursale (y compris toute modification qu'il jugerait appropriée à sa discrétion absolue) et d'entreprendre toutes les démarches qu'il jugerait utiles en rapport avec l'application ou la réalisation de l'objet de la Succursale, des activités et de ses fonctions. Lorsque plusieurs personnes occupent le poste de gérant de la Succursale, les décisions des gérants de la Succursale ne pourront être prises que par l'ensemble de ces personnes agissant d'un commun accord;

- entreprendre les démarches nécessaires à l'ouverture d'un compte bancaire en dollars américains et utiliser ce compte au nom de la Succursale, tel que requis pour avancer des fonds aux sociétés du Groupe INTELSAT et pour recevoir les paiements du principal et des intérêts en conformité avec l'objet de la Succursale. Le gérant peut effectuer des paiements uniquement quand le bénéficiaire est la Société ou toute société du Groupe de société INTELSAT (telles que listé en Annexe A). Aucun autre paiement à un bénéficiaire autre qu'une société du Groupe de sociétés INTELSAT n'est permis;

- entreprendre les démarches nécessaires à l'ouverture d'un compte bancaire en euros et utiliser ce compte au nom de la Succursale tel que requis pour couvrir les dépenses de la Succursale en accord avec l'objet de la Succursale et faire fonctionner ce compte;

- conclure un contrat de domiciliation pour disposer d'une adresse ou un contrat de bail pour avoir les locaux nécessaires à la conduite et à la réalisation de l'objet de la Succursale;

- conclure un contrat de services auprès d'un prestataire afin de fournir un soutien éventuellement demandé par la Succursale en matière de fonctions administratives;

- procéder à l'engagement de personnel nécessaire à l'activité et à l'administration de la Succursale;

- procéder à l'organisation et au contrôle de la gestion quotidienne des affaires de la Succursale, incluant la préparation de rapports de gestion et de rapports financiers et la préparation des comptes;

- fournir un soutien en matière d'administration des affaires économiques et comptables générales et en matière d'obligations déclaratives de la Succursale, incluant l'envoi des déclarations statutaires appropriées au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg;

- représenter la Société en sa qualité d'actionnaire de toute société dont les actions ou participations lui ont été allouées et voter au nom de la société à toute assemblée générale des actionnaires de ces sociétés;

- d'administrer les prêts et avances allouées par la Société à la Succursale;

- veiller au respect par la Succursale de toutes les lois en vigueur, y compris de ses obligations en matière fiscale, à Luxembourg; et

- d'effectuer toute tâche en relation avec les Activités de la Succursale de Luxembourg.

II. Société

- Dénomination: RAVEL INVESTMENTS, Sp. z o.o.

- Forme: société anonyme.

- Registre: Registre National de la Cour.

- Numéro d'immatriculation: 0000253418.

- Personnes qui ont le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice:

Membres du conseil d'administration:

- M. Stephen Robert Spengler, résidant au 10176 Hillington Ct. Vienna, VA 22185-2908, Etats-Unis d'Amérique, né le 1^{er} septembre 1959 à Boston, Massachusetts (USA);

- M. Andrew Lawrence Stimson, résidant au 173 Upper Chobham Road, Camberley, Surrey GU15 1EH, Royaume-Uni, né le 30 juillet 1951 à Colliers Wood (Royaume-Uni); et

- M. Thomas Neville Ravensdale, avec adresse professionnelle au al. 3-go Maja 5B/18, 00-401 Warsaw (Pologne), né le 5 février 1962 à Londres (Royaume-Uni).

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Pour RAVEL INVESTMENTS, Sp. z o.o.

NOBLE & SCHEIDECKER

Avocats à la Cour

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08692. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062196.3//112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TRITON SECURITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 85.412.

Il résulte d'une décision écrite de l'associé unique en date du 15 juin 2006 que:

- le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060845.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

KLATONE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 85.361.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(060769.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

HANFAG HANDELS UND FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06818, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(060770.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

SACRED HEART UNIVERSITY LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2981 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.
R. C. Luxembourg F 2.563.

STATUTS

Le [date] de l'an deux mille six, entre les soussignés:

1. James T. Morley, Jr, 54 Huntington Road, Newtown CT 06570, USA, né le 17 avril 1949 aux Etats-Unis d'Amérique, New York, New Rochelle, nationalité américaine, Vice-président du Conseil d'Administration, Sacred Heart University Incorporated, Responsable de l'émission de radio;

2. Anthony J. Cernera, Ph.D, 71 Round Hill Drive, Fairfield CT 06824, USA, né le 21 mars 1950, aux Etats-Unis d'Amérique, New York, Bronx, nationalité américaine, Président de la Sacred Heart University, Incorporated, Président de la Sacred Heart University;

3. Thomas V. Forget, Ph.D, 58 Haviland Drive, Trumbull CT 06611, USA, né le 4 avril 1951, aux Etats-Unis d'Amérique, New York, Hicksville, nationalité américaine, Responsable administratif et vice-Président des Etudes auprès de la Sacred Heart University;

membres fondateurs et toutes les personnes qui viendront y adhérer ultérieurement, est constituée une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée.

Titre Ier.- Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. L'Association est dénommée SACRED HEART UNIVERSITY LUXEMBOURG, Association sans but lucratif ou en abrégé SHU, A.s.b.l.

Art. 2. Siège social. Le siège de l'Association est établi à Luxembourg 7, rue Alcide de Gasperi - Chambre de Commerce, L-2981 Luxembourg.

Le siège social peut être transféré par décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. Durée. L'Association est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet. Les principaux objectifs pour lesquels l'association est constituée sont:

- d'offrir aux étudiants une formation avancée en gestion, administration, finances et autres matières;
- de permettre aux étudiants d'obtenir un Masters in Business Administration (MBA) d'une institution reconnue;
- d'offrir un enseignement dans les matières commerciales;
- d'encourager les travaux des chercheurs, de développer la culture scientifique, la diffusion des connaissances et la valorisation des résultats de la recherche;
- de contribuer au développement social, culturel et économique du Luxembourg.

Et en complément des objectifs visés ci-dessus:

- promouvoir, établir coopérer avec, devenir membre de, ou assister en consultant ou en attribuant des prêts, des donations des cadeaux ou autres, toute association, institution, entité ou autres, immatriculée ou non au Luxembourg et ayant des objectifs intégralement ou partiellement similaires à ceux de l'Association;

- publier et faire connaître l'Association et ses objectifs, raisons et buts par tout moyen pouvant être jugé approprié et solliciter, recevoir et conserver des donations, souscriptions, dons et gratifications de tous types.

Plus généralement, afin de réaliser ses objets, l'Association peut se livrer à d'autres activités, justifiées par sa mission, notamment, et de manière non limitative, à l'acquisition de toute propriété de droits matériels (notamment bases de

données et autres droits de propriété intellectuelle), location, mise à disposition de propriété, emploi de personnel, conclusion de contrats, ou levée de fonds.

Titre II.- Membres, Admission, Démission, Exclusion, Cotisation

Art. 5. Membres. Le nombre de membres est limité, à trois membres.

Les membres fondateurs sont ceux dont les noms figurent en début de Statuts.

Art. 6. Admissions. Toute personne souhaitant devenir membre de l'Association, introduit sa demande par écrit auprès du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide si un membre sera admis.

La décision quant à l'admission de nouveaux membres doit être approuvée par l'Assemblée Générale du Sacred Heart University, Incorporated, Fairfield, Connecticut, ou bien par son Comité Exécutif.

Cette décision est communiquée au demandeur par écrit.

Art. 7. Démissions. Tout membre a le droit de se retirer de l'Association, moyennant un préavis de quinze jours, par écrit, au Conseil d'Administration au siège de l'Association.

Si un membre ne règle pas sa cotisation dans les trois mois de la date d'échéance, le Conseil d'Administration pourra considérer ce membre comme démissionnaire, indépendamment de tout rappel écrit.

Art. 8. Exclusions. L'Assemblée Générale, après approbation de l'Assemblée générale du Sacred Heart University Incorporated ou par son Comité exécutif, est le seul organe ayant le pouvoir d'exclure un membre et ce, à la majorité des deux tiers des voix. Cependant, le Conseil d'Administration a le droit, dans l'attente d'une résolution de l'Assemblée, de suspendre un membre ayant violé sérieusement les Statuts.

La radiation d'un membre peut aussi être prononcée pour motifs graves comme, par exemple, toute action ou omission non conformes à tout document auquel aurait adhéré l'ensemble des membres de l'Association.

Les membres exclus ou démissionnaires n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations.

Art. 9. Cotisations. La cotisation des membres est fixée chaque année par le Conseil d'Administration. Cette cotisation ne dépassera pas 20,- EUR. Le montant est réajusté annuellement par le Conseil d'Administration, au début de l'année fiscale.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 10. Composition et attributions. L'Assemblée Générale réunit tous les membres.

Une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire pour les objets suivants:

- la modification des Statuts;
- la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration;
- l'approbation des comptes et des budgets;
- l'exclusion des membres; et
- la dissolution de l'Association.

Art. 11. Assemblées générales ordinaires. Chaque année, vers ou autour du 30 juin, une Assemblée Générale Annuelle se réunit à Luxembourg, au lieu, date et heure fixés par le Conseil d'Administration et indiqués dans les convocations.

Lors de cette Assemblée Générale, le Conseil d'Administration rendra compte des activités, des dépenses et recettes de l'exercice écoulé et proposera le budget pour l'exercice suivant. L'Assemblée Générale entend les rapports des administrateurs et discute le bilan. Après l'adoption du bilan, l'Assemblée Générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de l'Association et, quant aux actes faits en dehors des Statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 12. Assemblées générales extraordinaires. Chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigent, le Conseil d'Administration peut convoquer une Assemblée Extraordinaire. Elle doit être également convoquée lorsqu'un cinquième des membres en font la demande par écrit au Conseil d'Administration. L'Assemblée est convoquée dans les trente jours suivant cette demande.

Art. 13. Convocations. Chaque membre reçoit sa convocation, par lettre, fax ou e-mail, de la part du Conseil d'Administration, huit jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Les convocations sont signées par un administrateur et elles contiennent l'ordre du jour.

Toute proposition signée par au moins un vingtième des membres et introduite par lettre recommandée auprès du Président du Conseil d'Administration, au siège de l'Association, au moins 15 jours avant l'Assemblée, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 14. Présidence. L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration, en son absence par le Vice-Président ou en son absence par le plus âgé des administrateurs.

Le Président nomme parmi les membres de l'Assemblée un Secrétaire et un Scrutateur.

Art. 15. Quorum et majorité. L'Assemblée se réunit valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés par un mandat exprès.

Cependant, l'Assemblée ne peut décider valablement d'une modification des Statuts que lorsque les deux tiers des membres sont présents ou représentés. Au cas où deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés lors

de la première réunion, une deuxième réunion peut être convoquée. Celle-ci pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Dans ce cas, la décision devra néanmoins être soumise à l'homologation du tribunal civil.

Une majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés est requise pour une modification des Statuts.

Une modification de l'objet de l'Association n'est valable que dans les conditions fixées par la Loi du 21 avril 1928 sur les A.s.b.l.

Art. 16. Droit de vote. Chaque membre dispose d'un droit de vote égal dans l'Assemblée et les résolutions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

La représentation n'est permise qu'entre membres. Les votes de l'Assemblée Générale ont lieu à bulletin secret lorsque des personnes sont en cause et à chaque fois que cela est demandé par un quart des membres présents ou représentés.

Art. 17. Procès-verbaux. Les délibérations de l'Assemblée Générale figurent dans un procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur d'une part, et par les membres qui le désirent d'autre part.

Les délibérations sont communiquées aux membres par écrit. Les extraits sont contresignés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Des extraits ne sont fournis à des tiers que pour autant qu'il y ait une raison valable. Ces tiers doivent présenter une demande motivée, par écrit, au Conseil d'Administration.

Titre IV.- Conseil d'administration

Art. 18. Composition. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, élus parmi les membres de l'Association.

Les membres du Conseil d'administration sont les suivants:

1. Anthony J. Cerna, Ph.D, 71 Round Hill Drive, Fairfield CT 06824, USA, né le 21 mars 1950 aux Etats-Unis d'Amérique, New York, Bronx, nationalité américaine, Président de la Sacred Heart University, Incorporated, Président de la Sacred Heart University;

2. Thomas V. Forget, Ph.D, 58 Haviland Drive, Trumbull CT 06611, USA, né le 4 avril 1951 aux Etats-Unis d'Amérique, New York, Hicksville, nationalité américaine, Responsable administratif et vice-Président des Etudes auprès de la Sacred Heart University;

3. Stephen M. Brown, 224 Mary Ellen Drive, Milford, CT 06460, né le 11 septembre 1950 aux Etats-Unis d'Amérique, Massachusetts, New Bedford, nationalité américaine, Doyen du College of Business, Sacred Heart University Incorporated;

4. Louise Courtemanche, 74, rue Neuve, L-7391 Blaschette, née le 3 mars 1969 à Toronto, Canada, Administrateur, SACRED HEART UNIVERSITY LUXEMBOURG.

Art. 19. Nomination des administrateurs. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée fixée par l'Assemblée et ne pouvant excéder 6 ans.

L'élection des membres du Conseil d'Administration devra être approuvée par l'Assemblée Générale de la Sacred Heart University Incorporated ou bien par son Comité Exécutif.

Ils adressent leur candidature par écrit au siège de l'Association au plus tard trente jours avant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Dans la convocation pour l'Assemblée Générale figurent les noms et fonctions des candidats aux postes d'administrateur.

Art. 20. Vacance - démission - révocation. L'Assemblée Générale, après approbation de l'Assemblée Générale du Sacred Heart University Incorporated ou de son Comité Exécutif, peut toujours révoquer le mandat d'un administrateur.

En cas de vacance ou de démission d'un poste d'administrateur, les autres administrateurs peuvent nommer provisoirement un remplaçant, dont la nomination devra être ratifiée lors la prochaine Assemblée Générale.

Art. 21. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'Association l'exigent, mais au moins une fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président, ou sur demande écrite de deux de ses membres et ce dans les trente jours suivant cette demande. Cette demande doit indiquer l'ordre du jour proposé, lequel peut être complété par le Président.

Les convocations sont envoyées au moins huit jours avant la réunion, par lettre, fax ou par e-mail.

En cas d'absence physique de la majorité des membres du Conseil d'Administration, ceux-ci peuvent se faire représenter par un autre membre dudit Conseil au titre d'un mandat exprès. La présence ou la représentation de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Pour le cas où le quorum ne serait pas atteint à la première réunion, une seconde réunion sera convoquée. Celle-ci pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage de voix, la voix du Président ou de son remplaçant est décisive.

Chaque administrateur peut participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, ou tout autre mode de communication équivalent permettant à toutes les personnes qui prennent part à l'assemblée d'entendre les autres personnes présentes. La participation à une Assemblée au moyen d'un tel procédé équivaut à la participation personnelle à l'Assemblée.

Les débats du Conseil d'Administration sont consignés dans un procès-verbal. Ils sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Art. 22. Pouvoirs. Le Conseil d'Administration gère les affaires de l'Association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers.

Le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, adopter des résolutions au moyen d'une circulaire au moment d'exprimer son accord par écrit, par fax ou tout autre moyen de communication, ladite circulaire devant être approuvée par écrit. Ce processus est inscrit dans un procès-verbal dans lequel figure la résolution et doit être signé et daté par chaque Administrateur.

Vis-à-vis des tiers, l'Association est valablement engagée par l'accord et la signature conjointe de tous les administrateurs.

Le Conseil d'Administration est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'Assemblée Générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus. Sont seuls exclus de sa compétence les actes réservés par la loi à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration nomme et renvoie le personnel de l'Association et fixe leur responsabilité et leurs rémunérations.

Le Conseil d'Administration peut, après avoir consulté les membres, établir, lorsque cela est requis, et pour quelque raison que ce soit, des règles pour la bonne marche de l'Association et pour la réalisation de ses objets. Il est entendu que, en cas de conflit entre les règles établies en vertu de ce pouvoir et les Statuts, ces derniers prévaudront.

Art. 23. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses responsabilités en faveur d'un ou plusieurs administrateurs, à l'un des membres de l'Association ou même à un tiers.

Art. 24. Rémunération. A moins que les membres de l'Association n'en décident autrement dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire, les membres du Conseil d'Administration, ou toute personne ayant reçu une délégation en vertu de l'Article 23, ne recevront aucune rémunération en raison des fonctions qui leur sont confiées. Des remboursements de frais sont possibles sous réserve qu'ils soient raisonnables, qu'ils soient encourus pour les fins de l'Association, et que des justificatifs soient produits.

Titre V.- Dissolution et liquidation

Art. 25. Convocation de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association doit être convoquée spécialement à cet effet. Les convocations sont adressées à tous les membres quinze jours à l'avance.

Art. 26. Quorum et majorité. L'Assemblée ne peut dissoudre l'Association que lorsque deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. Au cas où cette condition n'est pas remplie, une deuxième réunion peut être convoquée. Celle-ci pourra délibérer valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Sa décision concernant la dissolution doit cependant être soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 27. Liquidateurs. En cas de dissolution volontaire de l'Association, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs responsabilités.

Art. 28. Transfert des actifs. En cas de dissolution, volontaire ou judiciaire, quel que soit le moment auquel se fait la dissolution et quelle qu'en soit la raison, les actifs seront transférés à la Sacred Heart University Incorporated, Fairfield, Connecticut.

Art. 29. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations.

Signé le [] 2006 en [] exemplaires.

Page de signature

Signé à Fairfield, Connecticut ce 21 jour de juin 2006. J.T. Morley, Jr. / A.J. Cernera, Ph.D. / Th.V. Forget, Ph.D.

Etat du connecticut:

ss: Fairfield.

Comte de Fairfield:

En ce 21 jour de juin 2006, a comparu personnellement devant moi, officier soussigné, James T. Morley, Jr., m'étant connu (ou prouvé de manière satisfaisante) être la personne dont le nom est repris dans les statuts et ce dernier affirme agir de son plein gré pour les raisons mentionnées dans ledit document.

En temoignage duquel, j'ai pose ci-dessous ma signature et mon sceau officiel.

R.L. Julianelle

Notaire

Fin de mon mandat: 31 juillet 2011.

Etat du Connecticut:

ss: Fairfield.

Comte de Fairfield:

En ce 21 jour de juin 2006, a comparu personnellement devant moi, officier soussigné, Anthony J. Cernera, Ph.D., m'étant connu (ou prouvé de manière satisfaisante) être la personne dont le nom est repris dans les statuts et ce dernier affirme agir de son plein gré pour les raisons mentionnées dans ledit document.

En témoignage duquel, j'ai pose ci-dessous ma signature et mon sceau officiel.

R.L. Julianelle

Notaire

Fin de mon mandat: 31 juillet 2011.

Etat du connecticut:

ss: Fairfield.

Comte de Fairfield:

En ce 21 jour de juin 2006, a comparu personnellement devant moi, officier soussigné, Thomas V. Forget, Ph.D., m'étant connu (ou prouvé de manière satisfaisante) être la personne dont le nom est repris dans les statuts et ce dernier affirme agir de son plein gré pour les raisons mentionnées dans ledit document.

En témoignage duquel, j'ai pose ci-dessous ma signature et mon sceau officiel.

R.L. Julianelle

Notaire

Fin de mon mandat: 31 juillet 2011.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09921. – Reçu 705 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062313.3//243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

SYMBOLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06819, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(060772.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

ECRA TOURISMUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06821, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(060774.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

DIABOLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 251, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 66.715.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060786.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

SLPM, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION DANS LES MEDIAS,

Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 44.164.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le mandataire

(060782.3/279/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

76878

ALBANOS TRUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 21.628.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(060784.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

GAZA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 39.019.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le Mandataire

(060785.3/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

SERA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 29.884.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le mandataire

(060787.3/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

MELISSA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 34.417.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le Mandataire

(060788.3/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

AMC MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 117.309.

STATUTS

L'an deux mille six, le sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société GLYNDALE INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, PO Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town.

2. Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Tous les deux sont ici représentés par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations elle délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: AMC MANAGEMENT S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

La société a en outre pour objet la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 31,- (trente et un euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier juillet et finit le 30 juin.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de novembre à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 30 juin 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

| | |
|--|-------|
| 1. GLYNDALE INVESTMENTS LTD, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf. | 999 |
| 2. Jean-Marc Faber, une action. | 1 |
| Total: mille | 1.000 |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
2. Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
3. Monsieur Manuel Bordignon, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

Monsieur Stéphane Best, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, vol. 153S, fol. 11, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

J. Elvinger.

(062765.3/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

INTERNATIONAL LEASE AND FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 42.559.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(060789.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

HATRA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 12.223.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener
Le Mandataire
(060790.3/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

PULIGNY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 114.771.

L'an deux mille six, le dix mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PULIGNY S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 114.771, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 février 2006, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, lequel assurera également les fonctions de scrutateur.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Démission de Monsieur Jean-Pierre Higuët en sa qualité d'administrateur.
- 2.- Nomination de Monsieur Jean-Pierre Eskenazi comme nouvel administrateur.
- 3.- Conversion des 310 actions existantes en vingt (20) actions ordinaires avec droit de vote A, trente (30) actions ordinaires avec droit de vote B et cinquante (50) actions privilégiées sans droit de vote C.
- 4.- Refonte complète des statuts.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jean-Pierre Higuët en sa qualité d'administrateur. Pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de ses fonctions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur: Monsieur Jean-Pierre Eskenazi, dirigeant de société, né le 21 juillet 1944 à Le Blanc (France), demeurant professionnellement à F-75002 Paris, 18, rue de la Michodière. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2010.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir les 310 (trois cent dix) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune en:

- vingt (20) actions ordinaires avec droit de vote A;
- trente (30) actions ordinaires avec droit de vote B;
- cinquante (50) actions privilégiées sans droit de vote C.

Toutes les actions, à quelque catégorie qu'elles appartiennent, auront une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Les nouvelles actions seront réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs droits. Il sera procédé à la lacération des actions anciennes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide une refonte complète des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PULIGNY S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la même commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 20 (vingt) actions ordinaires avec droit de vote A, 30 (trente) actions ordinaires avec droit de vote B et 50 (cinquante) actions privilégiées sans droit de vote C.

Toutes les actions de la société, à quelque catégorie qu'elles appartiennent, ont une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Les droits des différentes catégories d'actions quant aux distributions de dividendes et au remboursement des apports à la liquidation sont déterminés aux articles 15 et 16 des présents statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur peut en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du président, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi de février à 10.00 heures, et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 30 septembre 2006.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est affecté comme suit:

les actions privilégiées sans droit de vote C recevront un dividende privilégié et récupérable de 1% (un pour cent) de la valeur nominale des actions.

Le restant du dividende sera distribué aux actionnaires A à concurrence de 30% (trente pour cent), aux actionnaires B à concurrence de 10% (dix pour cent) et aux actionnaires C à concurrence de 60% (soixante pour cent).

A l'intérieur de chaque catégorie d'actions, la répartition se fera proportionnellement.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le produit net après apurement des pertes, servira à rembourser, en priorité et à titre privilégié, le montant des apports correspondant aux actions C. Le solde, après remboursement des apports correspondant aux actions A et B, sera réparti proportionnellement entre tous les actionnaires.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

76884

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Noullet, S. Mathot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 28CS, fol. 55, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(062500.4/202/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

PULIGNY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 114.771.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2006.

P. Bettingen.

(062503.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

GOLDEN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 61.382.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(060792.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

FOXWORTH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.

R. C. Luxembourg B 117.311.

STATUTS

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Gianluca Di Nardo, entrepreneur, né le 28 octobre 1967 à Venezia-Mestre (VE), Italie, demeurant au 11/G, Via Girardini, Mogliano-Veneto (TV), Italie,

ici représenté par Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mogliano-Veneto, le 16 mai 2006.

2) Madame Giulia Pazienza-Gelmetti, entrepreneur, née le 12 avril 1962 à Pescara (PE), Italie, demeurant au 3, Via Vicolo Antoniniano, Rome, Italie,

ici représentée par Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Rome, le 24 mai 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FOXWORTH FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Garnich, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 15 juin 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 9 mai à 9.00 heures à Garnich au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2006.

2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| | |
|---|-----|
| 1) Monsieur Gianluca Di Nardo, préqualifié, quatre cent quatre-vingt-dix-huit actions | 498 |
| 2) Madame Giulia Pazienza-Gelmetti, préqualifiée, deux actions | 2 |
| Total: cinq cents actions | 500 |

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille neuf cent vingt euros (EUR 1.920,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Annie Swetenham, corporate manager, née le 18 août 1950 à Neuilly-sur-Seine, France, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
 - b) Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né le 3 octobre 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et
 - c) Monsieur Marc Schmit, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
CHESTER-CLARK LIMITED, R.C. Dublin N° 187566, une société avec siège social au 17, Percy Place, Dublin 4, République d'Irlande.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2012.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 1, Cité Bourfeld, L-8354 Garnich.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, vol. 28CS, fol. 84, case 8. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

A. Schwachtgen.

(062770.3/230/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

ETON INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 105.034.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le mandataire

(060793.3/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

UNION BANCAIRE PRIVEE, SUCCURSALE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 8.310.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(060828.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

CONFECTION MAFFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 52.901.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(060794.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

FERRERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

 Registered office: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 60.814.

In the year two thousand six, on the eleventh day of May.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing at Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FERRERO INTERNATIONAL S.A., a Luxembourg «société anonyme», having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves, R.C. Luxembourg, section B number 60.814, incorporated under the denomination of FERRERO LUXEMBOURG S.A., pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen dated September 22, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 705 of December 17, 1997.

The Articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Weinandy, notary residing in Clervaux, in replacement of her colleague André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on June 25, 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 758 of July 18, 2003, p. 36343.

The meeting is presided by Mr Massimiliano Paoleschi, director, residing professionally at 6E, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The chairman appoints as secretary Mrs Elisabetta Belardi, employee, residing professionally at 6E, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Lucia Capotondi, employee, residing professionally at 6E, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The board of the Meeting being thus constituted, the Chairman declared and requested the notary to act:

I. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is as follows:

1.- Addition of one paragraph at article 7 of the Articles of Association having the following content:

«Any director, in case of urgency, may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

2.- Subsequent amendment of article 7 of the Articles of Association.

3.- Miscellaneous.

II. That the totality of Shareholders is present or represented, as it appears from the admission tickets, which, after having been signed ne varietur by the attending or represented Shareholders, the officers of the Meeting and the notary shall remain attached to the present deed.

III. That the whole capital of the Company being present or represented, the usual notifications have been disregarded inasmuch as the present or represented Shareholders consider themselves as duly convened, moreover declaring having had knowledge of the agenda beforehand.

IV. That the present Meeting is therefore duly constituted and may, as it is, validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to add one paragraph at article 7 of the Articles of Association with the following content:

«Any director, in case of urgency, may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

Second resolution

The meeting decides to amend article 7 of the Articles of Association in order to give it the following content:

«**Art. 7.** The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

Any director, in case of urgency, may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued share capital is represented.

The company is bound in all circumstances by the joint signatures of any two directors.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred Euro (900.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le onze de mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FERRERO INTERNATIONAL S.A., R.C. B Numéro 60.814, avec siège social à Senningerberg, constituée originairement sous la dénomination de FERRERO LUXEMBOURG S.A., suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen en date du 22 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 705 du 17 décembre 1997.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte de Maître Martine Weinand, notaire de résidence à Clervaux, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 758 du 18 juillet 2003, p. 36343.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimiliano Paoleschi, dirigeant, demeurant professionnellement au 6E, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Elisabetta Belardi, employée, demeurant professionnellement au 6E, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lucia Capotondi, employée, demeurant professionnellement au 6E, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et a requis du notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Extraordinaire est comme suit:

1.- Ajout d'un alinéa à l'article 7 des statuts ayant la teneur suivante:

«Chaque administrateur, en cas d'urgence, peut participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»

2.- Modification subséquente de l'article 7 des statuts.

3.- Divers.

II. Que la totalité des Actionnaires est présente ou représentée, comme il apparaît des tickets d'admission, lesquels, après avoir été signés ne varietur par les Actionnaires présents ou représentés, par les membres du bureau et le notaire, resteront attachés au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital de la Société étant présente ou représentée, les notifications usuelles n'ont pas été respectées alors que les Actionnaires présents ou représentés se considèrent comme dûment convoqués, déclarant en outre avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

IV. Que partant, la présente Assemblée est dûment constituée et peut décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article 7 des statuts ayant la teneur suivante:

«Chaque administrateur, en cas d'urgence, peut participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 7 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le Conseil d'Administration peut désigner son président.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

Chaque administrateur, en cas d'urgence, peut participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable donnée par décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représenté.

La Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.»

76890

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M. Paoleschi, E. Belardi, L. Capotondi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 28CS, fol. 55, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(062505.2/202/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

FERRERO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 60.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2006.

P. Bettingen.

(062508.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

AZURLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 40.265.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(060795.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 LONDON EASTCHEAP COURT, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 115.729.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of May.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV, a «société d'investissement à capital variable» organised under the laws of Luxembourg with its registered office is at 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

duly represented by Maître Jean-Claude Michels, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 May 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of the company SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 LONDON EASTCHEAP COURT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 115.729, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 7, 2006, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the unit capital of the Company by an amount of twelve million four hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 12,487,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twelve million five hundred thousand Euro (EUR 12,500,000.-) by the issue and the creation of one hundred and twenty-four thousand eight hundred and seventy-five (124,875) units of hundred Euro (EUR 100.-) each.

The one hundred and twenty-four thousand eight hundred and seventy-five (124,875) new shares are subscribed by SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV, previously named, here represented by Maître Jean-Claude Michels, pre-named. Such shares are entirely paid up by a contribution in cash.

Proof of such payments of twelve million four hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 12,487,500.-) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 5 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

Art. 5. Corporate Capital. «The unit capital is fixed at twelve million five hundred thousand Euro (EUR 12,500,000.-), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one hundred and thirty thousand Euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV, une société d'investissement à capital variable, de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

dûment représentée par Maître Jean-Claude Michels, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 mai 2006. La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de la société SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 LONDON EASTCHEAP COURT, S.à r.l., ayant son siège social au 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.729, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 avril 2006, non encore publié au Mémorial C.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 12.487.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze millions cinq cent mille euros (EUR 12.500.000,-) par la création et l'émission de cent vingt-quatre mille huit cent soixante-quinze (124.875) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les cent vingt-quatre mille huit cent soixante-quinze (124.875) nouvelles parts sociales sont souscrites par SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV, prénommée, ici représentée par Maître Jean-Claude Michels, prénommé. Ces parts sociales sont entièrement libérées par un apport en numéraire.

La preuve de ces paiements de douze millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 12.487.500,-) a été fournie au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. «Le capital social est fixé à douze millions cinq cent mille euros (EUR 12.500.000,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cent trente mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Michels, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2006, vol. 903, fol. 72, case 11. – Reçu 124.875 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(062469.3/239/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

**SIREO IMMOBILIENFONDS No. 4 LONDON EASTCHEAP COURT, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 115.729.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(062471.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TONFA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 37.564.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 juin 2006 statuant sur les comptes clos
au 31 décembre 2005*

Conseil d'administration:

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, celui de la société @CONSEILS, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et celui de Monsieur Angel Caschera, comptable, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, arrivant à leur terme, l'assemblée générale a décidé de les renouveler pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Commissaire aux comptes:

Le mandat de commissaire aux comptes de la société READ, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, arrivant à son terme, l'assemblée générale a décidé de le renouveler pour une période de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060940.3/1137/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

**CABANCO CAPITAL S.A., Société Anonyme,
(anc. ACME CAPITAL GROUP S.A.).**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 102.586.

In the year two thousand and six, on the fourteenth day of June.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ACME CAPITAL GROUP S.A., a company limited by shares, having its registered office in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated under the name CABANCO CAPITAL S.A. by deed of Maître Jean Seckler, a notary residing in Junglinster, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, a notary residing in Sanem, on the 18th day of August 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 29th day of October 2004, number 1099.

The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 17th of November 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 28th March 2006, number 630 (the «Company»).

The meeting is presided by Mr Frank Verdier, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary, Mrs Didem Berghmans, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Jana Strischek, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To change the name of the Company into CABANCO CAPITAL S.A. and adaptation of article 1 of the articles of association.

2. Sundries.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend the name of the company from ACME CAPITAL GROUP S.A. into CABANCO CAPITAL S.A.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend article first of the articles of association to give it the following content:

«**Art. 1.** There is herewith formed a Luxembourg joint stock company («société anonyme») under the name of CABANCO CAPITAL S.A.

There being no further business, the meeting is closed.»

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ACME CAPITAL GROUP S.A., avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg constituée sous la dénomination CABANCO CAPITAL S.A. suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 18 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1099 du 29 octobre 2004.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné en date du 17 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 mars 2006, numéro 630 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Frank Verdier, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Didem Berghmans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Jana Strischek, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société en CABANCO CAPITAL S.A. et adaptation de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de ACME CAPITAL GROUP S.A. en CABANCO CAPITAL S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CABANCO CAPITAL S.A.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.»

76894

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, D. Berghmans, J. Strischek, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, vol. 28CS, fol. 83, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2006.

P. Bettingen.

(062516.3/202/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

**CABANCO CAPITAL S.A., Société Anonyme,
(anc. ACME CAPITAL GROUP S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 102.586.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2006.

P. Bettingen.

(062522.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

**GUNNEBO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FICHET-BAUCHE LUXEMBOURG).**

Siège social: L-3844 Schifflange, Z.I. Lëtzebuerger Heck.
R. C. Luxembourg B 12.035.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de FICHET-BAUCHE LUXEMBOURG (la «Société»), une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Schifflange, valablement enregistrée au Registre du commerce et de société de Luxembourg, sous le n° B 12.035, constituée suivant acte reçu en date du 16 mai 1974, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 162 du 12 août 1974 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 11 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 27 du 5 janvier 2002.

Ont comparu:

1. Monsieur Nobert Franck, retraité, demeurant à L-1537 Luxembourg, 14, rue des Foyers (1 part).

2. La société anonyme de droit français FICHET-BAUCHE, ayant son siège social à F-78141 Vélizy-Villacoublay (France), 15-17, avenue Morane Saulnier (1.999 parts).

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par M^e Pierre Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 18 mai 2006, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec lui.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16.00 heures.

Le bureau a été constitué comme suit:

- a été élu président pro tempore de l'assemblée M^e Pierre Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg,
 - a été élu secrétaire pro tempore de l'assemblée M^e Céline Larmet, avocat, demeurant à Luxembourg, et
 - a été élu scrutateur pro tempore de l'assemblée M^e Mathilde Lattard, avocat, demeurant à Luxembourg,
- tous présents et qui acceptent.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés déclarent avoir eu pleine connaissance préalable à l'assemblée de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent dans la mesure nécessaire aux convocations.

II. Que le nom des associés, celui de leur mandataire, et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les membres du bureau, le mandataire et le notaire soussigné, y restera annexée pour être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les personnes prémentionnées, resteront également annexées au présent acte.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les deux mille (2.000) parts sociales émises, toutes les parts sociales sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que l'ordre du jour de la Société est le suivant:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit:

Changement du nom de la société de FICHET-BAUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l. en GUNNEBO LUXEMBOURG, S.à r.l. de façon à ce que l'article se lise comme suit:

«La société est dénommée GUNNEBO LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Le siège social est établi à Schiffflange.»

2. Modification de l'article 6 des statuts comme suit:

Suppression de la fonction de gérant Directeur de façon à ce que l'article se lise comme suit:

«La société est gérée et administrée par un gérant administratif ainsi qu'un gérant technique, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine les pouvoirs et la durée de leurs fonctions.»

3. Approbation des comptes, décharge des gérants et distribution de dividendes:

a) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005 comprenant un bilan et un compte des profits et pertes, conformément à l'article 197 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée;

b) Décharge des gérants pour ce qui concerne l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice social ayant expiré au 31 décembre 2005, conformément à l'article 197 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée;

c) Distribution de dividendes.

4. Nomination/Démission de gérants et détermination de leurs pouvoirs:

a) Acceptation de la démission de M. Jean-Jacques Brusco avec effet au 15 mai 2006;

b) Acceptation de la démission de M. Jean-Pierre Deschuyter et nomination de M. Luc Borlon, demeurant à Hamaide, Redu 100/A, B-6890 Libin, à la fonction de gérant technique, à compter du 15 mai et pour une durée indéterminée;

c) Acceptation de la démission de M. Fred Mertens et nomination de M. Laurent Mussilier, demeurant au 10, boulevard de Bellechasse, F-94100 Saint Maur des Fosses, à la fonction de gérant administratif à compter du 15 mai et pour une durée indéterminée;

d) Décision de nouveaux pouvoirs de signature des Gérants aux termes desquels la Société est valablement engagée en toute circonstance et sans limitation de montant, par la signature d'au moins deux Gérants.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées unanimement:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le changement de nom de la société qui s'appellera désormais: GUNNEBO LUXEMBOURG, S.à r.l.,

de façon à ce que l'article 1^{er} des statuts se lise désormais comme suit:

«La société est dénommée GUNNEBO LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Le siège social est établi à Schiffflange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer le poste de gérant directeur, de façon à ce que l'article 6 des statuts se lise désormais comme suit:

«La société est gérée et administrée par un gérant administratif ainsi qu'un gérant technique, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine les pouvoirs et la durée de leurs fonctions.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005 comprenant un bilan et un compte des profits et pertes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de décharger les gérants pour ce qui concerne l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice social ayant expiré au 31 décembre 2005.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la distribution d'un dividende d'un montant de 150,- EUR (cent cinquante euros) par part sociale. Le montant global du dividende distribué sera donc de 300.000,- EUR (trois cent mille euros) et sera prélevé sur les deux comptes suivants:

- «bénéfice de l'exercice» pour un montant de 156.192,83 EUR (cent cinquante-six mille cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-trois cents); et

- «résultats reportés» pour un montant de 143.807,17 EUR (cent quarante-trois mille huit cent sept euros et dix-sept cents).

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Jean-Jacques Brusco avec effet au 15 mai 2006.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer à la fonction de gérant technique M. Luc Borlon, gérant de société, demeurant à Hamaide, Redu 100/A, B-6890 Libin, à compter du 15 mai 2006 et pour une durée indéterminée, et accepte la démission de M. Jean-Pierre Deschuyter à compter de la même date.

76896

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer à la fonction de gérant administratif M. Laurent Mussilier, gérant de sociétés, demeurant au 10, boulevard de Bellechasse, F-94100 Saint Maur des Fosses, à compter du 15 mai 2006 et pour une durée indéterminée, et accepte la démission de M. Fred Mertens à compter de la même date.

Neuvième résolution

L'assemblée décide que la Société est valablement engagée en toute circonstance et sans limitation de montant, par la signature d'au moins deux gérants.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, quelle que leur forme, seront payés par la Société et sont estimés à 1.300,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Elvinger, C. Larmet, M. Lattard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, vol. 28CS, fol. 66, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

J. Elvinger.

(062456.3/211/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

DUISBURG REALTY INVESTMENTS I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 62.616.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(060818.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2006.